

Le programme d'appui aux TPME dans les starting-blocks

Le gouvernement s'apprête à activer le programme de renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires, pour environ 2 milliards de DH. Celui-ci a pour objectif de faciliter l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles et les PME agro-industrielles grâce à la valorisation des produits. Un accent particulier sera mis sur les chaînes de valeur de l'olivier et des agrumes.

Bonne nouvelle pour les TPME de l'agrobusiness. Le gouvernement s'apprête à activer le programme de renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires. Porté par le ministère de l'Agriculture, ce programme quinquennal (2018-2022) est financé par la Banque mondiale pour environ 2 milliards de DH (le prêt de 200 millions de dollars a été approuvé en décembre dernier). Il a pour objectif de faciliter l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles, les PME agro-industrielles et le secteur de l'agrobusiness en général, grâce à la valorisation des produits agricoles. Un accent particulier sera mis sur les chaînes de valeur de l'olivier et des agrumes. À cet effet, le ministère de l'Agriculture vient de lancer un appel d'offres ayant pour objet la réalisation d'une «Assistance technique au profit de la direction de développement des filières de production pour l'exécution du programme de renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires». L'ouverture des plis relatifs à ce marché, estimé à 14,64 millions de DH, est prévue le 30 avril 2018. Selon le ministère, ce programme vise essentiellement à appuyer la mise en œuvre de la seconde phase Plan Maroc Vert (PMV) qui accorde une attention particulière au développement de l'aval industriel. Il s'appuie pour sa mise en œuvre sur les contrats-programmes

filiales et le contrat-programme agroalimentaire (signé en avril 2017). Globalement, 4 objectifs «ambitieux» sont à atteindre : «L'augmentation du volume de la production agricole valorisée», «Le renforcement des investissements privés dans les chaînes de valeur sélectionnées (olive et agrumes)», «La mise en conformité des opérateurs privés aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des produits alimentaires» ainsi que «L'appui au développement de l'innovation». Pour la réalisation de ces objectifs, le programme comprend deux axes d'intervention. Le premier porte sur l'amélioration de l'efficacité et de l'intégration du marché. Sur ce volet, un soutien financier et technique sera accordé aux interprofessions, essentiellement Maroc Citrus et Interprolive, afin de leur permettre de devenir des plates-formes efficaces et inclusives pour les acteurs de la filière. En outre, le programme prévoit un des ajustements aux instruments du PMV existants pour la promotion de l'investissement privé en vue d'améliorer leur impact structurant sur certaines chaînes de valeur ainsi que l'inclusion et l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises et les producteurs. À ce niveau, il est prévu l'amendement de la loi 04-12 sur l'agrégation afin de permettre la vente directe de fruits et légumes issus des projets d'agrégation à la grande et moyenne distribution et à d'autres plateformes de commercialisation modernes. De même, de nouvelles incitations à l'investissement dans les unités de valorisation des filières olive et agrumes sont envisagées dans le cadre du régime d'aide universel du Fonds de développement agricole (FDA). S'y ajoute, pour ces filières, la conduite d'une expérience pilote d'un nouveau mécanisme de soutien (alliances pro-



Le programme comprend deux axes d'intervention : amélioration de l'efficacité et de l'intégration du marché et amélioration de la valeur ajoutée des produits.

Le programme permettra notamment l'augmentation de la production agricole valorisée, des investissements privés dans les chaînes de valeur sélectionnées (olive et agrumes) ainsi que l'appui au développement de l'innovation.

ductives) au profit des groupements de producteurs souhaitant conclure des partenariats commerciaux avec les acheteurs. Concernant toujours l'amélioration de l'efficacité et de l'intégration du marché, le programme soutiendra la création de nouveaux marchés de gros ainsi que la modernisation de la gestion de ceux déjà existants. Il s'agit de la mise en place d'un nouveau modèle de gestion en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence du marché intérieur dans le secteur des fruits et légumes. Le marché de gros dont la préparation est la plus avancée est celui de la région de Rabat-Salé-Kénitra. Par ailleurs, le programme soutiendra le ministère de l'Agriculture à améliorer la transparence de l'information sur les marchés et la rendre plus accessible aux petits et moyens producteurs. Ceci à travers la modernisation de la plateforme existante Asaar, le renforcement de l'unité de suivi et d'analyse des prix de marché, ainsi que l'intégration de nouveaux outils TIC (applications mobiles,

SMS, etc.) pour atteindre jusqu'à 200.000 utilisateurs. S'agissant du second axe d'intervention, il vise à améliorer la valeur ajoutée des produits agroalimentaires, y compris les aspects sanitaires, afin d'aider les professionnels à accéder à de nouveaux débouchés tant nationaux qu'à l'export. Cet axe a pour objectif également d'améliorer la capacité des PME productrices et agro-industrielles à valoriser leurs produits via l'innovation. Quatre sous-programmes seront inclus, dont l'Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments (renforcement de la capacité de l'ONSSA) et la promotion des normes de qualité et les systèmes de certification. S'y ajoutent le renforcement des services de développement commercial et de soutien technique au secteur agroalimentaire (création de 2 centres d'innovation agroalimentaire) ainsi que le lancement d'un mécanisme de financement des projets d'innovation de PME et d'organisations de producteurs. ■

Moncef Ben Hayoun